

Convention de mise à disposition

Ville de PERPIGNAN / Association Gymnastique

volontaire de Saint Gaudérique

Maison pour Tous Firmin Bauby - 11 rue Nature

PERPIGNAN

Direction Mairies de Quartier et GRU Mairie Quartier EST

Le Maire,

 Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles

d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu l'arrêté du Maire en date du 16 juillet 2020 portant subdélégation de

signature à Mme Patricia FOURQUET, Adjoint au Maire,

- Considérant que l'association Gymnastique Volontaire de Saint Gaudérique a sollicité la mise à disposition d'une salle polyvalente située dans la Maison pour Tous Firmin Bauby, 11 rue Nature.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'association Gymnastique Volontaire de Saint Gaudérique, une salle polyvalente située dans la Maison pour Tous Firmin Bauby, 11 rue Nature à Perpignan, pour les inscriptions 2022-2023 et un stage pour professeurs de gymnastique.

ARTICLE 2: Cette convention est conclue pour le 8 septembre 2022 de 09h00 à 12h00 et le samedi 19 novembre de 09h00 à 17h00, en fonction d'un planning

d'occupation arrêté par la Mairie de Quartier Est.

ARTICLE 3: La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal. Fait à Perpignan, le 2 2 AUUI 2022

ID Télétransmission: 066-216601360-20220822-159469-AU-1-1

Accusé reçu le : 2 2 AQUT 2022 Affiché le : 7 7 AQUT 2022

Mme Patricia FOUR DUFTE Sour le Maire par subdélégation l'Adjoint

